



## Domiciliation union europeenne

Par **lelahel**, le **03/01/2009** à **13:45**

Bonjour, je souhaite racheter une petite société de presse parisienne. Je vis et travaille actuellement à Prague. Fiscalement est-il plus intéressant de domicilier mon entreprise à Prague ou en France? Dans le cas de la République Tchèque quelles sont les formalités pour pouvoir travailler sur la France au niveau de la distribution?  
merci de vos réponses